

Munster *en bref* Mag

Juin 2024 • s'Menschterer Blättla • Ville de Munster

Édito

Chères Munstériennes, Chers Munstériens,

Nous sommes aux portes de l'été, la période dédiée à la fête de la musique, aux jeudis du Parc, à la fête nationale, à la nuit des étoiles... Comme chaque année, l'été sera riche en animations, organisées par les associations comme par la ville ! Et dès la rentrée, réservez la date du 15 septembre pour la fête de la Tourte et de la Transhumance. Ce Munster Mag vous donne l'essentiel des informations, pour les modalités pratiques n'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de la ville, notre page Facebook ou encore l'application « Infos commune ». Au moment où nous bouclons ce Munster Mag, deux dates viennent

s'ajouter à l'agenda, dans un registre très différent des animations, mais important pour notre démocratie : les élections législatives ! Je vous invite naturellement à venir voter nombreux.

L'été est aussi une période de travaux : le budget 2024 prévoit près de 4 millions d'euros d'investissement ! Notre priorité reste toujours l'écologie, avec en particulier une tranche massive de passage en Leds de l'éclairage public. Un projet important, celui de la nouvelle salle des fêtes, avance aussi, avec le choix désormais validé d'un architecte. Le nouveau bâtiment sera naturellement économe sur le plan énergétique, ergonomique, et bien intégré dans son environnement.

Je vous souhaite un bel été à Munster, à très bientôt au bureau de vote ou à l'occasion des animations !

*« Ich wensch eich a scheener
Sùmmer in Menschter.
Bis ùns esch immer ebbes
loos, profitiara vo àlla
Verànstàltonga in ùnsere
Stàdt ! »*

Pierre DISCHINGER
Maire de Munster

VERS UNE NOUVELLE SALLE DES FÊTES

Le concours d'architecte a permis de faire émerger un candidat et son projet qui répond au mieux au programme établi pour la construction d'un nouveau pôle culturel et festif. Il viendra s'implanter à la place de l'actuelle salle des fêtes.

Les études sont désormais engagées avec le lauréat du concours, en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Plus d'informations à venir dès que le projet sera plus avancé.



PROJET : EXTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES



LA SALLE DES FÊTES ACTUELLEMENT



PROJET : INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (370 000 € TTC)

L'étude de modernisation de l'éclairage public réalisée en 2023 a permis de déterminer avec précision les types de luminaires à remplacer et les caractéristiques des nouveaux matériels à installer, selon la typologie des voies éclairées. L'année 2024 sera mise à profit pour remplacer pas moins de 539 luminaires à technologie LED, soit près des deux tiers du parc lumineux de Munster. Cette modernisation permettra d'avoir un parc 100% vertueux et permettra d'économiser environ 87 000 KWh par an, représentant près de 18 000 € par an !



ÉCLAIRAGE - RUE PFFEFFEL

PARKING DE LA MAIRIE (90 000 € TTC)



LE PARKING DE LA MAIRIE ACTUELLEMENT

Le parking de la Mairie sera agrandi et rénové cet été. L'aménagement se veut qualitatif et respectueux de son environnement : les places de stationnement seront réalisées avec des pavés à joints drainants et engazonnés.

La voie centrale sera revêtue de pavés en granit, à l'instar de ceux mis en œuvre lors de la piétonnisation de la

rue Pffeffel.

A l'issue de ces travaux, les places de stationnement situées le long de la mairie seront supprimées et la rue de la mairie deviendra une aire piétonne, afin de rendre plus sûre et plus agréable la déambulation des piétons et des cycles dans cette rue étroite.

DU CHANGEMENT POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La loi prévoit le transfert des compétences eau potable et assainissement des communes vers les intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2026. La Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) a transféré l'assainissement dès le 1er janvier 2024 et prévoit d'attendre le 1er janvier 2026 pour l'eau.

Depuis le 1er janvier, c'est la CCVM qui gère les 140 kilomètres de réseaux d'assainissement, de la collecte des eaux usées jusqu'à la station d'épuration à Houssem ou Colmar. Les demandes de permis de construire sont aussi traitées par la CCVM pour la partie assainissement. Concernant les tarifs, la CCVM a décidé de créer une part fixe de 79,20 € TTC par an. De son côté, Munster n'a pas augmenté ses

tarifs.

En 2024, la Ville relève les compteurs et émet les factures, avec une part « eau » communale et une part « assainissement » intercommunale. Les services de la CCVM sont disponibles au 03 89 77 50 32 ou par mail

eau.assainissement@cc-vallee-munster.fr



Éditeur : Ville de Munster, 1 place du Marché 68140 MUNSTER - 03 89 77 32 98 - www.munster.alsace-mairie@ville-munster68.fr - Facebook Ville de Munster
Directeur de la publication : Pierre Dischinger, Maire
Rédacteur en chef : Jean-François Wollbrett, adjoint
Crédits : Ville de Munster sauf mentions contraires
Mise en page : Marie Klinger
Photogravure : Ville de Munster
Impression : Papier offset certifié PEFC (AGI Imprimerie - Ingersheim)
Tirage : 2700 exemplaires.

SIMPLIFICATION DES RÉGIMES DE PRIORITÉ

Dans la poursuite de la démarche engagée pour apaiser la circulation automobile (création des zones 30, zones de rencontre, et aires piétonnes), les régimes de priorité de nombreuses intersections situées dans les quartiers résidentiels seront simplifiés au courant de l'été. La **priorité à droite** sera donc la règle générale, sauf lorsque les conditions de visibilité ne seront pas suffisantes.

Cette mesure a pour but de mettre en cohérence la réglementation et les usages associés à ces rues. Elle vise aussi à inciter les automobilistes au respect des limitations de vitesse.

Quelques rappels :

En aire piétonne :

Les véhicules autres que les vélos, ne sont pas admis à circuler, sauf ceux nécessaires à la desserte interne de la zone, suivant les règles de circulation. Ils doivent alors rouler au pas. Tout stationnement est gênant et donc verbalisable.



En zone de rencontre :

La circulation des véhicules est autorisée à une vitesse limitée à 20 km/h. Les véhicules



motorisés sont tenus de céder la priorité aux piétons et aux cyclistes. Tout arrêt ou stationnement en dehors des emplacements aménagés est gênant et donc verbalisable.

En zone 30 :

Les véhicules motorisés circulent à une vitesse limitée à 30 km/h. Leurs relations avec les autres usagers, de même que leur stationnement, sont régies par les règles classiques du code de la route.



TOUT SAVOIR SUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Après la dissolution de l'Assemblée nationale par le président Emmanuel Macron le 9 juin, de nouvelles élections législatives vont être organisées en France. Le premier tour aura lieu le dimanche **30 juin** et le second tour le dimanche **7 juillet**.

Les élections législatives servent à élire les députés de l'Assemblée nationale. Au nombre de 577, ils sont élus pour cinq ans, sauf dissolution de l'Assemblée en cours de mandat. Les députés ont pour missions de voter les lois et de contrôler les actions du gouvernement.

Munster compte trois bureaux de vote qui sont tous centralisés à la salle

des Fêtes. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Pour voter, vous devez présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale, permis de conduire...). La carte d'électeur n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour gagner du temps.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne ou dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie.



EXPRESSION LIBRE des groupes d'élus minoritaires du Conseil Municipal

Élection européenne : toujours le même constat. Une commune de 5000 habitants s'étendant sur 3km. Un seul lieu de vote ! Pour quelles raisons conserver 3 bureaux de votes en une unique position centrale et empêcher une répartition décentralisée valorisant la démocratie dans l'ensemble de la commune ? Ensisheim 7400 habitants – 5 bureaux de vote dans 5 quartiers !

La majorité tient-elle à maintenir éloignés des bureaux de votes certains électeurs ? Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi nous sommes certains qu'une suite favorable sera apportée à cette proposition de longue date, qui favorisera la démocratie locale.

L'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

FÊTE DE LA MUSIQUE : SAMEDI 22 JUIN



LES JEUDIS DU PARC

HARTMANN :

4 JUILLET > 29 AOÛT

Ambiance guinguette, concerts, soirées dansantes, le kiosque à musique accueillera de nombreux groupes. Profitez des longues soirées estivales en famille, entre amis ou collègues. Tous les jeudis soir, ces animations seront accompagnées d'une buvette et d'un point de restauration.

Programmation sur : www.munster.alsace

FÊTE DE LA TRANSHUMANCE ET DE LA TOURTE : DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Du grand spectacle tous azimuts ! Dès 9h30 et toute la journée, des animations en cascade seront proposées sur la place du marché, avec un marché paysan, des concerts, des danses folkloriques, des cors des Alpes, une mini-ferme, un stand photo pour repartir avec un souvenir, des jeux, bien sûr des buvettes, de la petite restauration, et la traite des vaches... Dès le matin, il sera possible de participer à la descente de la montagne avec les vaches. Deux solutions s'offriront aux randonneurs : utiliser les navettes depuis la gare pour rejoindre l'auberge du Schiessroth, ou rejoindre le troupeau en participant à la randonnée du Club vosgien. A midi, les skieurs du Tanet célèbreront la fête de la tourte

Munster célèbrera la fête de la musique dans les parcs, les rues, les places et les terrasses ! De nombreux concerts seront proposés tout au long de la soirée. Cette année, près de 150 musiciens se produiront sur une dizaine de lieux. Aux rythmes d'ici et d'ailleurs, une belle balade musicale vous attend ! Azur FM, fidèle partenaire de cet événement, animera la scène place du marché

avec quatre groupes. En parallèle, suivez les interviews des groupes dans l'émission animée en direct de Munster entre 17h et 19h, l'occasion d'en apprendre plus sur les artistes que vous pourrez ensuite découvrir sur scène.

Samedi 22 juin, à partir de 17h au centre-ville.

> Programme détaillé sur www.munster.alsace

FÊTE NATIONALE : SAMEDI 13 JUILLET

Dès 18h30, concerts de cors des alpes, par le groupe Addict Music, par l'harmonie de la petite vallée, danses marcaires, animations pour enfants, défilé et feu d'artifice au programme !
> Découvrez la programmation complète sur : www.munster.alsace
Sur la place du Marché, restauration et buvette assurées par les Skieurs du Tanet, la société Munstérienne de Tir et le don de l'enfant.

Toute la soirée : bal des pompiers, buvette et restauration à la salle des fêtes. L'association Le don de l'enfant

proposera des lampions à la vente. Un stand de maquillage ravira les grands et les petits.



LA NUIT DES ÉTOILES : SAMEDI 3 AOÛT

Petits et grands, venez observer les étoiles et initiez-vous à l'astronomie lors d'une soirée festive ! Au programme de cette manifestation gratuite : atelier pour enfants, lecture du ciel avec les télescopes de Rand Astro, randonnée avec le club vosgien, petite restauration par l'association Coup'Pouce. De 20h à 00h au stade, 16 rue du Docteur Heid.

ET AUSSI :

> **Journées du patrimoine :**

21 et 22 septembre

KAFFEE-KÜACHA

> **Abbaye d'Anny :** 19 juillet - 15h

> **Salle de la Laub :** 29 août,

19 septembre, 17 octobre, 14 novembre
et 5 décembre - 14h30

